



# Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

*Rapport de surveillance réglementaire des installations  
de traitement nucléaire, des installations dotées d'un  
petit réacteur de recherche et des installations de  
catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015 de la CCSN*



**PFP**

Programme de financement  
des participants

Septembre 2016



## **Décision de la CCSN relative à l'octroi d'un financement aux participants concernant le *Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015* de la CCSN**

Le 17 avril 2016, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait un montant maximal de 25 000 \$ dans le cadre de son Programme de financement des participants pour aider le public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à examiner le *Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015* (Rapport de la DITN de 2015) du personnel de la CCSN, et à présenter des commentaires écrits à la Commission. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement à la CCSN était le 30 juin 2016.

### **Contexte**

La CCSN offrait de l'aide financière :

- pour la prestation de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la Commission par l'intermédiaire d'interventions éclairées ayant trait au sujet examiné
- pour aider les parties intéressées à examiner le Rapport de la DITN de 2015 et à présenter des commentaires écrits à la Commission

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été formé pour examiner les demandes d'aide financière reçues par l'administratrice du PFP de la CCSN et pour formuler des recommandations à l'intention de la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 25 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient :

- Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite
- Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné les deux demandes de financement reçues par la CCSN, qui totalisaient 33 576,55 \$.

### **Admissibilité et critères relatifs au financement**

Pour obtenir plus d'information sur l'aide financière aux participants et le fonctionnement du Programme, y compris les détails sur les critères d'admissibilité et les critères relatifs au financement, veuillez lire le [Guide du Programme de financement des participants](#).

### **Décision de la CCSN à l'égard du financement des participants**

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF sur l'allocation de fonds pour l'examen du *Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement nucléaire, des installations dotées d'un petit réacteur de recherche et des installations de catégorie IB dotées d'un accélérateur : 2015* du personnel de la CCSN, et a approuvé le remboursement d'un montant maximal de 24 976,55 \$ pour les bénéficiaires suivants :

<b>Demandeur</b>	<b>Montant maximal disponible</b>
<b>Première Nation de Mississauga</b>	17 400 \$
<b>Northwatch</b>	7 576,55 \$
<b>TOTAL</b>	<b>24 976,55 \$</b>

**Pour en savoir plus**, communiquez avec Julia Szymanski, administratrice du Programme de financement des participants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, au 613-995-5415 ou à [cpsc.pfp.ccsn@canada.ca](mailto:cpsc.pfp.ccsn@canada.ca).